

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : SASX0930781X

Directions régionales du service médical

Le directeur général, M. Frédéric Van Roekeghem, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

Direction régionale du service médical d'Auvergne

M. le docteur Bernard Barthes

Décision du 25 juin 2009

Délégation est donnée à M. le docteur Bernard Barthes, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical d'Auvergne, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Direction régionale du service médical d'Île-de-France

M. le docteur Bernard Schmitt

Décision du 25 juin 2009

Délégation est donnée à M. le docteur Bernard Schmitt, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical d'Île-de-France, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VaN ROEKEGHEM, directeur général.

Direction régionale du service médical de La Réunion

M. le docteur Alain Gruber

Décision du 25 juin 2009

Délégation est donnée à M. le docteur Alain Gruber, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical de La Réunion, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.